

PAR COURRIEL

Le 20 juin 2024

N/Réf. : 27099

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 mai dernier, et précisée le 31 mai 2024, visant à obtenir :

Statistiques des plaintes reçues par le Ministère au cours des 2 dernières années ayant comme motif le délai de traitement pour accéder aux cours de français dans le cadre du programme de Francisation.

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p.j.

Plaintes reçues par le Ministère depuis l'année 2022-2023 ayant comme motif le délai de traitement pour accéder aux cours de français.

Année	Nombre de plaintes
2022-2023	12
2023-2024	112
2024-2025*	35

**1^{er} avril – 31 mai 2024*

Source : Direction de l'accès à l'information et de la gestion des plaintes, 4 juin 2024.